



CT DGAC du 15 février 2012 :
Le dialogue social se réduit à sa plus simple expression
Budget : information au niveau zéro !
Retour catégoriel : accroissement des inégalités

Le premier CT DGAC sous sa nouvelle composition du fait des dernières élections est composé des 5 organisations syndicales représentatives (FO, CGT, SNCTA, UNSA, CFDT). FO a dénoncé l'absence de documents sur certains points inscrits à l'ordre du jour. Visiblement le fonctionnement de SDP est ralenti par la RGPP....et les conditions de travail dégradées.

Les points abordés lors de ce CT sont les suivants :

Textes réglementaires adoptés :

- modification du nombre de sièges au CT du SNA / AG et modification du nombre de sièges du CHSCT du CRNA SO,
- la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'Aviation Civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'Aviation Civile,
- création d'astreintes pour la SSIM, le cabinet du directeur général (pôle de la communication) et le secrétariat général (logisad),

Information budget DGAC :

FO avait demandé une fois de plus un point sur le budget DGAC (réalisation du budget 2011 et prévisions 2012). La DGAC n'avait toujours pas préparé ce point et un CT spécifique a été programmé pour le 29 février ou début mars.

modification de l'arrêté du 3 mars 2005 relatif à la création du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA).

FO a dénoncé le sous effectif dans ce service et le manque de moyens lors de sa création.
L'ensemble des organisations syndicales a voté contre le texte de création. Ce texte sera donc reporté au prochain CT.

Modification de l'arrêté du 15 juillet 2008 fixant les opérations de restructuration de service au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile ouvrant droit à la prime de restructuration de service (PRS) instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008.

Ce texte a été modifié pour permettre aux personnels du DCC Nice et aux Ouvriers d'Etat de Mayotte de pouvoir bénéficier de la PRS.
Concernant les DCC, FO a demandé et obtenu une réflexion spécifique sur l'avenir des DCC. Cette réflexion sera confiée à la Chef du CRNA SE.

S'agissant de la PRS, la question de faire bénéficier les ICNA d'une approche reclassée a été évoquée. Le texte actuel ne le permet pas. FO a rappelé au DSNA que la politique « basses couches » doit être étudiée dans sa globalité et inclure l'ensemble des personnels.

Primes forfaitaires 2012 des personnels la DGAC.

La DGAC a présenté son projet de prime pour l'ensemble des personnels DGAC

Une prime « retour catégoriel » sera versée en 2 fois (juin et décembre)

Pour les Administratifs (A, B et C), les Ouvriers et les PN le montant sera identique pour chaque agent en fonction du corps soit :

- **Attachés et PN : 500 €**
- **Assistants : 300 €**
- **Ouvriers et Adjoints : 200 €**

Pour les ICNA, IESSA, TSEEAC, IEEAC les primes seront fonction du corps et différentes à l'intérieur de chaque corps puisqu'elles seront versées sous la forme d'une modulation de l'EVS ou du RSI (l'EVS et le RSI étant liés à la fonction de la prime sera différent pour chaque agent).

A titre d'exemple, un agent ayant l'EVS taux 3 percevra moins qu'un agent au taux 12.

Le montant moyen sera :

- **ICNA : 900 €**
- **IESSA et IEEAC : 500 €**
- **TSEEAC : 300 €**

FO a rappelé sa demande d'une prime d'un même montant pour tous les personnels. Cette solution aurait l'avantage de reconnaître le travail de l'ensemble des personnels qui participent à la chaîne de sécurité de la DGAC sans faire de différence entre les corps et entre les fonctions tenues au sein des différents corps.

La DGAC n'a pas pu présenter d'arguments crédibles pour justifier l'iniquité de la mesure et de tels écarts entre chaque catégorie de personnels.

Le seul point positif est l'obtention de cette prime pour les agents contractuels à la seule demande de FO.

Après une suspension de séance la DGAC a refusé de modifier sa proposition.

Vote sur la proposition de l'administration :

Contre : FO+CGT+CFDT

Pour : SNCTA

Ne participe pas au vote : UNSA (Utcac, Icna, lessa)

FO et la CGT ont fait une contre proposition en demandant une prime identique pour tous les personnels. Compte tenu des effectifs et du coût global de la mesure cela faisait une prime d'environ 600 euros par agent.

Nous avons été rejoints en cours de séance par le représentant de la CFDT qui s'est associé à notre proposition.

Vote pour une prime identique :

Pour : FO + CGT + CFDT

Contre : SNCTA

Ne participe pas : UNSA (Utcac, Icna, lessa)

RAPPEL : FO avait demandé en mai 2011 la mise en œuvre de cette prime unique.

Approbation du mandat du GT relatif à l'étude d'une meilleure prise en compte et reconnaissance des agents à statut Équipement en fonction à la DGAC.

Ce GT débutera le 17 février. FO s'attachera à faire évoluer les conditions de rémunérations des agents de l'équipement (TSE, ITPE, OPA, Agents contractuels) en fonction au STAC et au SNIA.

Mise en œuvre de la GIPA :

FO a demandé un point d'avancement sur la mesure de garantie du pouvoir d'achat pour 2010 et 2011 à la DGAC.

SDP a reconnu son retard pour l'année 2010 et pense pouvoir traiter le dossier au printemps 2012.

DSNA Export :

Un long débat sur DSNA export a eu lieu. Au final le DGAC se laisse un peu de temps pour poursuivre ou mettre fin au projet.

FO a regretté que ce projet n'ait pas été présenté avant sa mise en œuvre. Nous avons rappelé que la DSNA n'a pas vocation à faire du business et dénoncé l'opacité de ce dossier sur le plan juridique.

Nous ne porterons pas de jugement de valeur sur l'agent chargé du projet, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un appel à candidature qui aurait permis d'éviter toute suspicion ou malentendu.

Point d'information sur le FABEC et sur l'étude relative à l'avenir du centre de Maastricht :

Volet institutionnel

Suite à la dernière réunion des directeurs généraux de l'Aviation Civile des Etats du Fabec, le DG rappelé la future structure de la gouvernance qui sera effective après ratification. Pour la France le traité sera soumis au Parlement en octobre (pour les détails, voir notre dernier bulletin d'info "Gouvernance du Fabec").

Evolution du Centre ACC de Maastricht (MUAC)

C'est une gouvernance à géométrie non encore déterminée qui remplacera celle d'Eurocontrol. Les directives "Ciel unique" imposent une séparation fonctionnelle opérateur/régulateur. Il fallait donc revoir le statut de ce Centre.

Les 4 Etats directement concernés (Benelux, Allemagne) ont demandé à la France et à la Suisse de participer à une étude sur la nouvelle gouvernance. La France a donné son accord, mais quand l'Allemagne a commencé à évoquer un montage juridique d'une entité privée, le DG a fait inscrire dans le cahier des charges de l'étude une structure de centre international ou un centre MUAC dans Eurocontrol piloté par un conseil d'administration distinct. Cette position, en amont du processus, a permis d'éviter un blocage sur le dossier MUAC.

Volet ANSP

Le DSNA a déclaré que les fournisseurs de service de la navigation aérienne du FABEC ont mis en place une stratégie de gestion de l'espace aérien pour l'ensemble des 7 ANSP.

Ils ont aussi mis en œuvre une stratégie de gestion de réseau de routes définie par un « Network Management Board » au sein d'Eurocontrol (dont le DSNA est membre) et qui traitera aussi des questions de niveau de service, disponibilité des outils ATFM, etc...

La priorité déclarée est de s'affranchir des contraintes transfrontalières et de développer des :

- *espaces de Routes libres (Free Route Volume: FRV),*
- *espaces de routes fixes incluant les TMA des aéroports principaux et adjacents, avec limites flexibles et groupes de secteurs transfrontaliers,*
- *espaces de transit reliant les 5 hubs les plus importants du FABEC (Paris, Francfort, Amsterdam, Londres, Munich) et les espaces de routes fixes vers l'en-route.*

FO a demandé et obtenu qu'un retour du comité du dialogue social du FABEC soit présenté régulièrement en CT DSNA.